



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 07 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 31 octobre 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Josette CHAMBOUX, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Isabelle DEMIERRE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Laurent DEMOLIS, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Philipp DALHEIMER, Béatrice HUEHN, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE.

Procurations

Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Florence PIGNIER
Mme Charlotte LAFOURCADE a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER
Mme Isabelle DEMIERRE a reçu procuration de Mme Béatrice HUEHN
M. Daniel FAVRE a reçu procuration de M. Michel BREASSON

Secrétaire de séance : Madame Josette CHAMBOUX

Nombre de conseillers :	27				
En exercice	:	27	Pour	:	/
Présents	:	17	Contre	:	/
Votants	:	/	Abstention	:	/

9.1. RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE THONON AGGLOMERATION

Madame le Maire,

RAPPelle que le rapport d'activité de Thonon Agglomération pour l'année 2024 s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Le rapport fait l'objet d'une communication par Madame le Maire au Conseil municipal en séance publique avec délibération.

Vu les dispositions de l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Thonon Agglomération n°CC2025.00126 en date du 24 juin 2025 prenant acte du rapport d'activité de Thonon Agglomération,

Vu le rapport d'activités 2024 de Thonon Agglomération,

Considérant que le président de l'EPCI doit envoyer chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport d'activité,

Considérant que le rapport d'activité, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision synthétique des actions conduites par la collectivité aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands projets d'intérêt communautaire,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants intercommunaux peuvent être entendus,

Le Conseil municipal, à l'issue de la présentation et des échanges qui en ont suivi :

PREND ACTE du rapport d'activité 2024 de Thonon Agglomération, annexé à la présente.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 07 novembre 2025

Le Maire - Catherine BASTARD

12 NOV. 2025

12 NOV. 2025



B
✓

La secrétaire de séance - Josette CHAMBOUX

Josette CHAMBOUX